

CONTRAT D'ENGAGEMENT FROMAGES ET YAOURTS AU LAIT DE BREBIS

L'AMAP du Plessis (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), La Chapelle-sur-Erdre, respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Cette charte est consultable sur le site <http://www.reseau-amap.org>.

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de produits laitiers et le consommateur pour 12 distributions échelonnées entre le 04/04 et le 03/10 tous les quinze jours (calendrier ci-joint).

Les produits sont issus de la transformation du lait, et des aléas de fabrication peuvent intervenir exceptionnellement, remettant en question la livraison. Dans cette circonstance, les produits défectueux seront à valoir pour la livraison suivante. Les consommateurs sont responsables de leurs produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

LES ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR:

GAEC LA BERGERIE DE LA JOUE – Elsa Sichez – 3 La Joue 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

commandes@labergeriedelajoue.fr

- Je m'engage à fournir des produits laitiers issus de ma production labellisée « AB » pour 12 livraisons selon le calendrier ci-joint.
- Je m'engage à livrer chaque quinzaine, le vendredi soir entre 18h et 19h, mes produits en vrac et invite les amapiens à venir les retirer avec leurs propres emballages.
- Je m'engage à me rendre disponible le temps d'une livraison 1 fois dans la durée du contrat.

LES ENGAGEMENTS DU CONSOM'ACTEUR

Nom :

Adresse :

Portable :

Mail :

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. Le goût du lait varie avec les saisons et celui des produits qui en sont issus aussi.
- Je comprends que la production est fonction des saisons, les brebis font du lait de la mise bas (en janvier ou février) à la mise en reproduction (en août, septembre) et que le contrat AMAP suit cette saisonnalité : livraison d'environ avril à octobre.

En conséquence je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques.

- Je viens remplir, avec mes contenants, mon panier au local de distribution aux dates et heures précisées ci-dessous ce qui me permet de mieux connaître le producteur-agriculteur partenaire.

- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, j'informe dès que possible le coordinateur Brebis de l'AMAP, et je cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre le panier et émarger à ma place.
- Si je ne viens pas chercher mon panier, il sera mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution (pas de remboursement possible).
- **Afin de limiter les emballages, je rapporte obligatoirement les pots pour réutilisation à chaque livraison.**
- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins une permanence sur le lieu de distribution selon le planning fixé par les coordinateurs et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par le producteur.
- J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'association et du règlement intérieur, et je m'engage à en respecter les principes. Pour tout contrat, une adhésion à l'AMAP est due, dont le prix est fixé chaque année par l'assemblée générale
- Je choisis librement un panier A et un panier B dans le tableau ci-dessous, les paniers étant destinés à être fournis en alternance :

Produits FRAIS	Prix unitaire	Quantité (panier A)	Prix total Panier A	Quantité (panier B)	Prix total Panier B
Petit Vignolais (type crottin)	3,50 €				
Vignolais (type mothais)	5,90 €				
La Joue	5,90 €				
Fromage aux herbes	4,00 €				
Yaourt nature (440g)	4,40 €				
Yaourt aromatisé fleur d'oranger (440g)	4,60 €				
Yaourt aromatisé verveine (440g)	4,60 €				
Yaourt aromatisé citron (440g)	4,60 €				
Yaourt aromatisé rose (440g)	4,60 €				
Fromage blanc (440g)	5,70 €				
Fetarde (200g)	5,80 €				
Tomme (200g)	7,00 €				
Tomme fenugrec (200g)	7,40 €				
Bloue (100g)	3,90 €				
		Total Panier A (€) =		Total Panier B (€) =	
TOTAL A x 6 + B x 6 =		A x 6 =		B x 6 =	

Chèques à établir à l'ordre du GAEC La Bergerie de la Joue. Possibilité de faire jusqu'à 3 chèques, merci d'indiquer au dos la date de mise en banque.

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.

Contrat à remettre à la coordinatrice avec le règlement : Claire RACHEZ (06 24 58 41 93 – rachez.claire@gmail.com)

Fait à :Le

Le producteur

Le mangeur

Calendrier de distribution de l'AMAP du Plessis, à La Chapelle-sur-Erdre, les VENDREDIs de 18H à 19H :

PANIER A	PANIER B
04/04/25	18/04/25
30/04/25 (mercredi)	16/05/25
28/05/25 (mercredi)	13/06/25
27/06/25	11/07/25
22/08/25	05/09/25
19/09/25	03/10/25